

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25113738***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**26 AOUT 2025**

Greffe

N° d'entreprise : **0201 400 011**

Nom

(en entier) : **SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION
ECONOMIQUE**(en abrégé) : **BEP EXPANSION ECONOMIQUE**Forme légale : **Société Coopérative**Adresse complète du siège : **5000 Namur, Avenue Sergent Vriethoff, 2****Objet de l'acte : Assemblée Générale du 17 juin 2025 - Désignation du Réviseur
d'Entreprises****8. Désignation d'un Commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025-2027 -
Attribution**

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° BEP Réviseur relatif au marché " BEP EXPANSION - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025-2027" établi par la Service Finances et Comptabilité ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 34.750,00 € hors TVA ou 42.047,50 € 21% TVA comprise ;

Vu la décision du Conseil d'administration du BEP EXPANSION en sa séance du 20 janvier 2025 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché ;

Vu la décision du Conseil d'administration du BEP EXPANSION en sa séance du 20 janvier 2025 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

•F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse 49 à 5100 Namur ;

•LAMBOTTE & MONSIEUR, Réviseurs d'Entreprises, Avenue Reine Astrid 134 à 5000 Namur ;

•PricewaterhouseCoopers (PWC) Réviseurs d'Entreprises, Rue Visé - Voie 81/ABC à 4000 Liège

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 24 février 2025 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 22 juillet 2025;

Considérant que 1 offre est parvenue :

•F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse 49 à 5100 Namur (38.510,00 € hors TVA ou 46.597,10 € 21% TVA comprise) ;

Considérant le rapport d'examen des offres du 12 mars 2025 rédigé par la Service Finances et Comptabilité;

Considérant que le Service Finances et Comptabilité propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse 49 à 5100 Namur, pour le montant d'offre contrôlé de 38.510,00 € hors TVA ou 46.597,10 €, 21% TVA comprise.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/09/2025 - Annexes du Moniteur belge



En sa séance du 14 avril 2025, le Conseil d'administration du BEP Expansion Economique a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de :

- De sélectionner le soumissionnaire F.C.G. Réviseurs d'Entreprises qui répond aux critères de sélection qualitative ;
- De considérer l'offre de F.C.G. Réviseurs d'Entreprises comme complète et régulière ;
- D'approuver le rapport d'examen des offres du 12 mars 2025, rédigé par la Service Finances et Comptabilité, ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente décision ;
- D'attribuer le marché " BEP Expansion - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025-2027" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse 49 à 5100 Namur, pour le montant d'offre contrôlé de 38.510,00 € hors TVA ou 46.597,10 €, 21% TVA comprise ;
- Que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° BEP Réviseur.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer le marché ayant pour objet « Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025 - 2027 » à la F.C.G. Réviseurs d'Entreprises représenté pour les exercices 2025 à 2027, selon le rapport suivant :

•Pour le Groupe "Communes"	OUI : 42.759,38 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 47,42 parts
•Pour le Groupe " Intercommunale "	OUI : 100,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part
•Pour le Groupe "Privés"	OUI : 3.050,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part
•Pour le Groupe "Province"	OUI : 22.484,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part

A. JOLY
Directrice